



Boîte Postale n°90003
17880 LES PORTES-EN-RE
contact.adcnordiledere@gmail.com

crédit photo : Thierry Poletti

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE LES-PORTES-EN-RE LE 17 SEPTEMBRE 2020

La réunion commence à 18 H 15, deux Conseillers Municipaux sont absents mais représentés. Il y avait près de dix personnes venues assister à ce Conseil Municipal. Monsieur le Maire indique, avant le début de la séance, que les prochains Conseils Municipaux seront consacrés aux orientations pour les six années à venir. De fait, le présent Conseil Municipal sera consacré à quelques affaires courantes et, principalement, à la mise en place des « commissions ».

Approbation à l'unanimité des comptes rendus des Conseils Municipaux des 3 juillet 2020, 10 juillet 2020 et 22 juillet 2020.

Informations :

Communiquées par Monsieur le Maire :

- le recrutement d'un(e) Secrétaire Général(e) est en cours : les premier(e)s candidat(e)s vont être rencontré(e)s,
- il est envisagé de modifier les heures de fonctionnement de l'éclairage public,
- les cadeaux (modestes) remis aux mariés dans la commune vont être étoffés (en plus du sel rétais, un petit livre),
- certains élus vont bénéficier d'une formation à la gestion de la forêt,
- une plainte a été déposée par la Commune à cause de l'installation d'un mobile-home (5, rue de la Françoise) jugée illégale,
- deux mariages vont avoir lieu aux Portes-en-Ré, le 26 septembre et le 2 octobre.

Affaires générales :

- Constitution de commission communale des impôts directs (CCID) :

Monsieur Le Maire rappelle les termes de l'article 1650 du Code Général des Impôts relatif à cette commission, et donne lecture de la liste des membres titulaires et suppléants proposés par la Commune. Loïc BAHUET (représentant l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré) figure en première place des membres titulaires proposés. On note la présence, dans la liste établie par Monsieur Le Maire, de nombreuses personnes candidates malheureuses à l'élection municipale, comme Madame Anne DENIEL et Monsieur Bernard POULET.

Lors du vote, 3 Conseillers s'abstiennent et 3 autres votent contre la résolution, qui est néanmoins approuvée à la majorité.

Il n'y a eu aucun débat ni aucune observation de la part des Conseillers Municipaux s'étant abstenus ou ayant voté contre la résolution.

- Composition de commission intercommunale des impôts directs – Proposition de commissaires pour le Communauté de Communes de l'Île de Ré :

La Commune propose deux membres titulaires (Messieurs Philippe MARRONNIER et Patrick BOURAINE) et deux membres suppléants (Messieurs Alain POCHON et Michel OGER).

Approbation à l'unanimité.

- Pompes Funèbres Publiques – Désignation des représentants de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale des actionnaires de la Société Publique Locale des Pompes Funèbres de La Rochelle-Ré-Aunis :

Monsieur Jean-Luc CHENE est proposé.

Approbation à l'unanimité.

- SOLURIS – Nomination de représentants communaux :

Il s'agit du syndicat gestionnaire du service informatique communal. Les délégués de la Commune seront Messieurs Alain POCHON et Philippe MARRONNIER, membres titulaires, et Monsieur Patrick BOURAINE, membre suppléant.

Approbation à l'unanimité.

- Droit à la formation des élus :

Monsieur le Maire propose, conformément à la loi, de décider d'une enveloppe de 10 % du total des indemnités de fonction pour cette formation. Cette décision restera en vigueur pendant toute la durée du mandat municipal.

Approbation à l'unanimité.

- Accord de principe sur la mise en place d'un triathlon sur le territoire communal :

Monsieur le Maire indique que cette manifestation est prévue en juin 2021 sur le territoire de la commune dans le cadre des « 24 heures de Ré » dont il n'a rien dit (manifestation à but caritatif ou autre, il n'a donné aucune précision). Le triathlon comprendra une épreuve de natation (7 heures, circuit devant la plage de la Loge, à parcourir autant de fois que possible), une épreuve de vélo (10 heures, entre les Portes-en-Ré et Saint-Clément-des-Baleines) et une de course à pied (7 heures sur un circuit reliant les Portes-en-Ré à Saint-Clément-des-Baleines). L'accord de principe du Conseil Municipal était requis.

Approbation à l'unanimité.

- Commission communale « Défense des côtes, Maritime et Mouillages » - Modification de la constitution :

Une partie importante du Conseil Municipal a été consacrée aux Commissions municipales. Monsieur le Maire rappelle qu'elles sont composées uniquement de Conseillers Municipaux et présidées par le Maire. Toutes les commissions ont un Vice-Président. Leur rôle est préparatoire, en vue des délibérations du Conseil Municipal, et l'avis des Commissions est consultatif.

Les commissions sont très nombreuses, Monsieur le Maire donne lecture de la composition de chacune d'entre-elles et cite leur Vice-Président. Deux délibérations étaient soumises au vote du présent Conseil Municipal.

- Modification de la commission communale « Développement de la vie locale, Communication, Fêtes, Cérémonies, Associations, Tourisme » et création de la commission communale « Communication » :

Le principe de la scission de la Commission « Développement de la vie locale, Communication, Fêtes, Cérémonies, Associations, Tourisme » en :

- une Commission « Communication »,
- et une Commission « Développement de la vie locale, Fêtes, Cérémonies, Associations, Tourisme »,

est approuvé à l'unanimité.

- Constitution de la commission communale « Communication » :

Approbation à l'unanimité.

- Commission communale « Développement de la vie locale, Fêtes, Cérémonies, Associations, Tourisme » - Modification de la constitution :

Approbation à l'unanimité.

- Détermination des comités consultatifs :

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales autorise les municipalités à créer des Comités consultatifs « sur tout problème d'intérêt communal ». Ces Comités peuvent comprendre des membres extérieurs au Conseil Municipal. Il est envisagé de créer 5 Comités :

- Défense des côtes (4 à 10 membres),
- Développement de la vie locale (5 membres),
- Marchés (4 membres),
- Aménagement (4 membres),
- Économie (4 membres),
- Services à la population (6 membres).

Un appel à candidatures sera affiché devant la Mairie et publié dans le *Phare de Ré* pour permettre aux personnes intéressées de se manifester (en fin de Conseil Municipal, un spectateur demande si les employés municipaux peuvent faire acte de candidature ; Monsieur le Maire lui répond que la question va être étudiée et que la réponse sera publiée avec l'appel à candidatures).

Finances :

- Situation financière des budgets Commune et Ecotaxe :

Présentée par Monsieur Philippe MARRONNIER (Adjoint en charge des finances). Les budgets de l'Ecotaxe et les budgets d'investissements et de fonctionnement du Budget Principal de la commune sont rappelés. Pour les chiffres de réalisation des budgets, les dates ne sont pas très claires, il s'agit probablement du 30 juin 2020 mais Monsieur Philippe MARRONNIER a parlé de fin juillet pour le budget de fonctionnement.

Nature du budget	Budget annuel	Réalisation
Écotaxe	172 k€	96 k€
Investissements	2 228 k€	813 k€
Fonctionnement	2 530 k€	1 521 k€

- Budget Global 2020 de la Commune – Décision Modificative n°1 :

Monsieur Philippe MARRONNIER mentionne les principaux impacts de la crise sanitaire sur le budget communal :

- réduction des redevances pour droits de places (marchés) et terrasses : - 59 k€ annulés en 2020,
- coût du nettoyage des locaux, des masques et du gel hydroalcoolique : charge supplémentaire de 10 k€,
- économies réalisées sur le budget des fêtes : 15 k€.

Alors que l'impact des trois facteurs cités sur le fonctionnement ressort à - 54 k€ (- 59 k€ de pertes de recettes et + 5 K€ de réduction des charges), Monsieur Philippe MARRONNIER indique que le budget des dépenses de fonctionnement doit être diminué de 40 885 € du fait de la crise et soumet ce chiffre à l'approbation du Conseil Municipal.

Approbation à l'unanimité.

- Subvention communale 2020 de la Commune – Association « Les Portes en Fêtes » :

Monsieur le Maire souligne que, malgré les événements sanitaires, il souhaite maintenir au niveau prévu initialement la subvention à cette association (35 k€). Après le Conseil, la Présidente de l'association remerciera le Conseil Municipal.

Approbation à l'unanimité.

- Achat de panneaux de signalisation – Demande de subvention au titre des amendes de police :

Certains panneaux doivent être remplacés et il ressort des explications de Monsieur le Maire que l'enveloppe pour la commune peut varier de 1,5 à 7,6 k€ en fonction de la part payée par le Département (le reste à charge de la commune étant de 40 %).

Approbation à l'unanimité.

- Tarifs 2020 – Détermination du tarif pour l'occupation du domaine public communal pour les concerts :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une redevance de 2,5 € par m², identique à celle qui est demandée aux commerçants du marché.

Approbation à l'unanimité.

Urbanisme :

- Situation de la propriété des Consorts MERCIER – AN n°252 :

Monsieur le Maire rappelle que cette parcelle (référence cadastrale : AN n°252), d'une superficie de 200 m², comprend sur 42 m², des toilettes publiques et un transformateur électrique édifiés par la Commune sur un terrain qui ne lui appartenait pas. La validité des titres de propriété des Consorts MERCIER a été vérifiée.

La Commune se trouvait en procès avec les Consorts MERCIER et Monsieur le Maire souligne que les actions ont été entreprises 29 ans après les constructions, ce qui a eu pour effet d'interrompre *in extremis* la prescription trentenaire. Il a indiqué qu'il avait demandé aux avocats de la Commune de suspendre les actions en cours, pour privilégier une solution amiable. Dans l'état actuel de la négociation, la Commune propose d'acheter le terrain au prix de 200 €/m² pour la partie bâtie et de 79 €/m² pour le reste du terrain. Les Consorts MERCIER n'ont pas encore donné leur réponse.

Personnel :

- Police Municipale – Avenant au protocole d'accord pour l'aménagement du temps de travail – Avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale :

Monsieur le Maire rappelle que, du 1^{er} avril au 30 septembre de chaque année, l'horaire est de 40 heures hebdomadaires, et de 30 heures du 1^{er} octobre au 31 mars.

Il indique être en négociation pour modifier la répartition des heures travaillées dans la journée, pour assurer une présence de la Police Municipale dans le village jusqu'à 20 H 00 ou 21 H 00, un cambriolage ayant eu lieu récemment dans le centre du village, aux alentours de 20 H 00.

- Affaire Rémy MOTARD C/ Commune de LES PORTES EN RE – Notification de l'arrêt de la Cour d'Appel de Bordeaux :

L'intéressé a attaqué la municipalité avec des demandes d'indemnisation de l'ordre de 1 450 k€. Il a été débouté en première instance et vient d'être débouté par la Cour d'Appel de Bordeaux. L'affaire est donc classée.

Questions diverses :

Les prochains Conseils Municipaux auront lieu :

- jeudi 29 octobre 2020 à 18 H 30,
- vendredi 20 novembre 2020, en présence de Monsieur Lionel QUILLET.

Après la séance, Monsieur le Maire donne la parole à l'assistance. Deux interventions sont mentionnées plus haut. Le responsable de la Fanfare du Bûcheron pose la question de la célébration du 11 novembre et émet l'avis que, si le 11 novembre est commémoré à Paris, il devrait l'être dans toutes les communes.